

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2023-0025**

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de treize nouveaux noms commerciaux et la modification de deux noms commerciaux pour le produit biocide **REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE**,*

*de la société* **ARMOSA TECH SA**

*enregistrée sous le numéro* **BC-DK099532-33**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 06 mars 2033.

A Maisons-Alfort, le 23/12/2024

DocuSigned by:  


AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE
<i>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</i>	REPULSIF FOUINES ET MARTES <i>REPULSIF CHIENS ET CHATS LIQUIDE</i> <i>REPULSIF CHIENS LIQUIDE</i> REPULSIF FOUINES LIQUIDE REPULSIF CHIENS SPRAY REPULSIF CHATS SPRAY REPULSIF CHIENS ET CHATS SPRAY MARTER (FOUINES) PANIC LIQUIDE PANIC LIQUIDE (CHIEN ET CHAT) MARTER MARTER SPRAY PANIC SPRAY REPEL SPRAY BARRIER SPRAY REPULSIF FOUINES REPULSIF CHIENS, CHATS ET FOUINES REPULSIF CONTRE CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIF FELINS ET CANIDES LIQUIDE STOP CONTACT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REBUTANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPOUSSANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE MARTER + RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR CHIEN CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHAT RÉPULSIF STOP INTÉRIEUR CHIEN STOP SPRAY STOP SPRAY REPEL ECOSTYLE REPOUSSE CHATS SPRAY JOHN&CO REPOUSSE CHATS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHATS SPRAY GREENGARD REPOUSSE CHATS SPRAY ECOSTYLE REPOUSSE CHIENS SPRAY JOHN&CO REPOUSSE CHIENS SPRAY FLORIA REPOUSSE CHIENS SPRAY GREENGARD REPOUSSE CHIENS SPRAY ECOSTYLE REPOUSSE FOUINES SPRAY JOHN&CO REPOUSSE FOUINES SPRAY FLORIA REPOUSSE FOUINES SPRAY GREENGARD REPOUSSE FOUINES SPRAY <i>RÉPULSIF CHATS LIQUIDE</i> <i>REPULS'OFF</i> <i>STOP SPRAY INDOOR</i> <i>BEAPHAR KEEP OFF SPRAY</i> <i>PET AWAY SPRAY</i> <i>FOUINES AWAY</i> <i>FOUINES AWAY SPRAY</i>

	CATS AWAY SPRAY CHATS AWAY SPRAY CATS'N'DOGS AWAY SPRAY CHIENS & CHATS AWAY SPRAY REPULS'PETS SPRAY REPULS'FOUINES SPRAY
--	---

### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	ARMOSA TECH SA
	<b>Adresse</b>	RUE DES TUILIERS, 1 4480 ENGIS BELGIQUE
<b>Numéro de demande</b>	BC-DK099532-33	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation simplifiée (SA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0025	
<b>Date d'autorisation</b>	07/04/2023	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	06/03/2033	

### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	ARMOSA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	1 RUE DES TUILIERS 4480 ENGIS BELGIQUE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1 RUE DES TUILIERS 4480 ENGIS BELGIQUE

<b>Nom du fabricant</b>	MORPHEUS
<b>Adresse du fabricant</b>	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	119 RUE CAMILLE PELLETAN 79100 THOUARS FRANCE

### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Huile essentielle de menthe
<b>Nom du fabricant</b>	EXAFLOR
<b>Adresse du fabricant</b>	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE

<b>Substance active</b>	Huile essentielle de lavande
<b>Nom du fabricant</b>	EXAFLOR
<b>Adresse du fabricant</b>	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	5 RUE DES PYRENEES P.O. BOX CP 30561 94653 RUNGIS FRANCE

<b>Substance active</b>	Acide acétique
<b>Nom du fabricant</b>	QUARON
<b>Adresse du fabricant</b>	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de menthe (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Mentha piperita</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8006-90-4	616-900-7	0,832
Huile de lavande (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Lavandula angustifolia</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8000-28-0	616-770-1	0,832
Acide acétique (E260)	Acide acétique	Substance active	64-19-7	200-580-7	0,832

### 2.2. Type de formulation

AL - Tout autre liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	

Conseils de prudence	
Note	EUH208 - Contient du DL Menthone (CAS 1074-95-9) et du Linalool (CAS 78-70-6). Peut produire une réaction allergique.

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Répulsif Intérieur - Chats, chiens et fouines

Type de produit	TP19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Répulsif contre les chats, chiens et fouines
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat ( <i>Felis catus</i> ) Chien ( <i>Canis lupus familiaris</i> ) Fouine ( <i>Martes foina</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup> (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L. Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Répulsif Extérieur - Professionnel - Chats

<b>Type de produit</b>	TP19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Répulsif contre les chats
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces extérieures (par exemple vérandas, terrasses, mobilier extérieur ...)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi  3 mL/m <sup>2</sup> (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit)  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Répulsif Intérieur - Non-professionnel - Chats, chiens et fouines

<b>Type de produit</b>	TP19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Répulsif contre les chats, chiens et fouines
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> ) Chien ( <i>Canis lupus familiaris</i> ) Fouine ( <i>Martes foina</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup> (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par détenteur de l'autorisation dans les informations du produit) Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL –

	650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L  Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL – 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL – 950 mL - 1 L - 1850 mL – 2 L - 2320 mL
--	---

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation
---

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation
---

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-
---

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation
---

#### 4.4. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 4 – Répulsif Extérieur Non-professionnel - Chats**

<b>Type de produit</b>	TP19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Répulsifs contre les chats
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi  3 mL/m <sup>2</sup> (nombre de pulvérisations équivalent à 3 mL de produit à spécifier par le détenteur de l'autorisation dans les informations du produit)  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L

	<p>Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL – 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL – 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL – 1 L – 2 L</p> <p>Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL – 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL – 950 mL - 1 L - 1850 mL – 2 L - 2320 mL</p>
--	--

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Ne pas utiliser en présence de chiots et de chatons de moins de 3 mois.
- En extérieur, ne pas appliquer le produit en cas de pluie.
- En cas d'intempéries ou de nettoyage des surfaces, l'effet biocide peut être altéré.
- Limiter l'usage à 6 applications par an.
- Le fauchage, la tonte ou l'arrosage de la zone traitée peut influencer sur l'efficacité du produit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.

## 6. Autre(s) information(s)

-